Commission économique pour l’Europe

Comité des politiques de l’environnement

 Vingt et unième session

Genève, 27-30 octobre 2015

Point 8 d) de l’ordre du jour provisoire

Programme de travail relatif au sous-programme Environnement :
programme de travail et liste des publications relatifs
au sous-programme Environnement pour 2016-2017

 Programme de travail relatif au sous-programme Environnement pour 2016-2017

 Note du secrétariat[[1]](#footnote-1)\*

|  |
| --- |
|  *Résumé* |
|  L’activité du Comité des politiques de l’environnement (le Comité) est guidée par les objectifs définis dans le document relatif aux futures orientations stratégiques concernant l’environnement (CEP/2004/2, sect. IV) adopté en 2003 et par le plan de travail pour la réforme de la Commission économique pour l’Europe (CEE) que celle-ci a adopté en 2005 (E/ECE/1434/Rev.1), ainsi que par le résultat de l’examen de la réforme de 2005 de la CEE (E/ECE/1464, annexe III), achevé en 2013. En 2007, à la suite du processus de réforme, la CEE a adopté le mandat révisé du Comité (E/ECE/1447/Add.1). |
|  De plus, en vertu du plan de réforme du processus « Un environnement pour l’Europe » (ECE/CEP/S/152 et Corr.1, annexe I), adopté par le Comité en 2009 puis entériné par la CEE, le Comité est chargé d’organiser les préparatifs des conférences ministérielles « Un environnement pour l’Europe ». |
|  Le présent document établit le programme de travail correspondant au sous-programme Environnement pour la période biennale 2016-2017. Il a été élaboré sur la base du cadre stratégique pour la période 2016-2017 [A/69/6 (Prog. 17)] et du projet de budget-programme pour la période biennale 2016-2017 [A/70/6 (sect. 20)]. Le présent document a été établi par le secrétariat, sur la base du nouveau modèle de présentation des programmes de travail approuvé par le Comité exécutif de la CEE. |
|  Le Comité sera invité à examiner le présent document en vue de l’adopter à sa vingt et unième session. Le programme de travail sera ensuite soumis au Comité exécutif de la CEE pour être approuvé. |
|  |

 Introduction

1. On trouvera ci-après le projet de programme de travail correspondant au sous-programme Environnement (ci-après le sous-programme) pour 2016-2017. Le Comité des politiques de l’environnement (ci-après le Comité) est invité à l’adopter et à recommander au Comité exécutif de la Commission économique pour l’Europe (CEE) de l’approuver. Tout produit ajouté, arrêté ou reporté par la suite sera pris en compte dans le cadre du Système intégré de suivi (SIS) que le secrétariat utilise à des fins de planification, de suivi et de communication de rapports sur la mise en œuvre du programme. Les résultats de la mise en œuvre du programme de travail seront communiqués au Comité dans le rapport sur l’exécution des programmes pour la période biennale 2016-2017[[2]](#footnote-2).
2. Le projet de programme de travail repose sur une approche de la gestion fondée sur les résultats, qui établit un rapport logique entre les résultats hiérarchiques (produits – résultats – effets), qualifiés de « chaîne des résultats », les ressources (humaines et financières), qualifiées d’« intrants » et les facteurs extérieurs (stratégiques, administratifs, opérationnels, financiers) susceptibles d’empêcher que l’objectif ne se réalise.
3. Les produits/activités dans le projet de programme de travail correspondent à ceux qui figurent dans la proposition de budget-programme de la CEE pour l’exercice 2016-2017. Ils relèvent des principales catégories suivantes : a) réunions et documents correspondants; b) autres activités importantes; et c) coopération technique, y compris services consultatifs, stages, séminaires, ateliers et projets opérationnels[[3]](#footnote-3).
4. Les résultats/réalisations escomptées, assortis des indicateurs de succès et de la mesure des résultats correspondants, sont présentés dans l’annexe I sous la forme d’un cadre logique.
5. Les publications proposées sont énumérées en détail dans l’annexe II. L’annexe III indique les textes généraux portant autorisation et les textes relatifs au sous-programme.

 I. Objectif, stratégie et facteurs extérieurs

1. Le sous-programme a pour objectif d’améliorer la gouvernance et la performance environnementales dans toute la région afin de préserver l’environnement et la santé.
2. La Division de l’environnement est chargée d’exécuter ce sous-programme et, en prenant en compte leurs besoins dans ses activités, elle s’emploiera à renforcer les moyens dont disposent les pays d’Europe orientale, du Caucase, d’Asie centrale et d’Europe du Sud-Est pour élaborer les politiques environnementales et assurer la gestion de l’environnement, s’agissant notamment de faire respecter la législation en la matière.
3. Dans le cadre du sous-programme, la Division encouragera la gouvernance environnementale dans la région et la coopération transfrontière entre pays et, grâce à la mise en œuvre des moyens d’intervention de la CEE, intégrera davantage les préoccupations environnementales aux politiques sectorielles – éducation au développement durable, transports, santé et environnement, accords multilatéraux de la CEE relatifs à l’environnement, partage des informations (dans le cadre par exemple du Système de partage d’informations sur l’environnement), mise en commun des données d’expérience et des bonnes pratiques dans la région de la CEE. Les activités intersectorielles consisteront également à favoriser les synergies entre les instruments juridiques de la CEE. La Division collaborera, en outre, avec les pays non membres de la CEE intéressés, en particulier ceux qui souhaitent se joindre aux accords multilatéraux relatifs à l’environnement, l’adhésion à ces accords ayant récemment été ouverte à tous les pays.
4. Dans le cadre du sous-programme, la Division continuera de mener des études de performance environnementale, aidera les pays à appliquer les recommandations formulées à l’issue des examens nationaux et exercera un suivi des effets de ces recommandations sur l’élaboration et l’application des politiques. Elle renforcera par ailleurs la capacité des pays de fournir des données environnementales exactes et actualisées, ce qui contribuera à améliorer la surveillance environnementale et la communication des données. Elle encouragera en outre l’utilisation, par les États membres, des directives de la CEE pour la surveillance et l’évaluation de l’environnement.
5. Ses activités comprendront également la promotion du développement durable dans la région, ainsi que la mise en œuvre des textes issus des conférences et réunions au sommet régionales et mondiales sur l’environnement et le développement durable, en particulier la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, et du programme de développement pour l’après-2015.
6. Au nombre des facteurs extérieurs au sous-programme figure l’hypothèse qu’au niveau des pays : a) il existe une volonté politique et suffisamment de moyens pour intégrer les questions environnementales dans les politiques et appliquer la législation nationale en tenant compte des accords multilatéraux de la CEE relatifs à l’environnement; b) il existe une prise de conscience suffisante des questions environnementales et une adhésion active du public à la mise en œuvre des politiques nationales et régionales; c) aucun bouleversement économique sur le plan mondial, régional ou national ne peut perturber de manière décisive la disponibilité des ressources.

 II. Produits/activités à réaliser pendant la période
biennale 2016-2017

 A. Service d’organes intergouvernementaux et d’organes d’experts

 i) Comité des politiques de l’environnement

 a. Services fonctionnels pour les réunions

1. Sessions annuelles du Comité des politiques de l’environnement (14); sessions extraordinaires du Comité (6); réunions du Bureau du Comité (3); réunions du Comité directeur chargé de l’éducation au service du développement durable (8); réunions du Bureau du Comité directeur (4); réunions du Groupe de travail de la surveillance et de l’évaluation de l’environnement (8); réunions du Groupe spécial d’experts des études de performance environnementale (12); réunions de l’Équipe spéciale conjointe sur les indicateurs de l’état de l’environnement (10); huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l’Europe » (5).

 b. Documentation destinée aux organes délibérants

1. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports du Comité des politiques de l’environnement (4); série de documents (20 environ) pour le Comité (1); série de documents (10 environ) établis au titre du processus « Un environnement pour l’Europe » (1); rapport de la huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l’Europe » (y compris additifs) (1); série de documents (10 environ) pour la huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l’Europe » (1); rapports du Comité directeur chargé de l’éducation au service du développement durable (2); série de documents (10 environ) pour le Comité directeur chargé de l’éducation au service du développement durable (1); rapports du Groupe de travail de la surveillance et de l’évaluation de l’environnement (2); documents pour le Groupe de travail de la surveillance et de l’évaluation de l’environnement (4); rapports de l’Équipe spéciale conjointe sur les indicateurs de l’état de l’environnement (4); documents pour l’Équipe spéciale conjointe sur les indicateurs de l’état de l’environnement (6).

 ii) Réunion des Parties à la Convention sur la protection et l’utilisation
des cours d’eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention
sur l’eau) et Réunion des Parties au Protocole sur l’eau et la santé

 a. Services fonctionnels pour les réunions

1. Comité juridique prévu par la Convention sur l’eau (6); Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau (8); Groupe de travail sur la surveillance et l’évaluation des cours d’eau transfrontières (8); Comité d’application de la Convention sur l’eau (16); Bureau de la Convention sur l’eau (6); Équipe spéciale prévue par la Convention sur l’eau (6)[[4]](#footnote-4); Réunion des Parties au Protocole sur l’eau et la santé (6); Groupe de travail de l’eau et de la santé (8); Comité de contrôle du respect des dispositions du Protocole sur l’eau et la santé (12); Bureau du Protocole sur l’eau et la santé (6); Équipe spéciale prévue par le Protocole sur l’eau et la santé (4)[[5]](#footnote-5).

 b. Documentation destinée aux organes délibérants

1. Rapports du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau (2); série de documents (24 environ) établis au titre de la Convention sur l’eau (1); rapports du Groupe de travail sur la surveillance et l’évaluation des cours d’eau transfrontières (2); rapport de la Réunion des Parties au Protocole sur l’eau et la santé (y compris additifs) (1); rapports du Groupe de travail de l’eau et de la santé (2); rapports du Comité d’application de la Convention sur l’eau (4); rapports du Comité juridique prévu par la Convention sur l’eau (2); série de documents (24 environ) établis au titre du Protocole sur l’eau et la santé (1); rapports du Comité de contrôle du respect des dispositions du Protocole sur l’eau et la santé (4).

 iii) Conférence des Parties à la Convention sur les effets transfrontières
des accidents industriels

 a. Services fonctionnels pour les réunions

1. Conférence des États parties à la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels (5); Groupe de travail sur la mise en œuvre (10); Groupe de travail chargé de l’élaboration de la Convention (8)[[6]](#footnote-6); consultations des coordonnateurs de l’application de la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels (3)[[7]](#footnote-7); groupe commun d’experts de l’eau et des accidents industriels (4); Bureau de la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels (8).

 b. Documentation destinée aux organes délibérants

1. Documentation destinée aux organes délibérants : rapport sur les travaux de la Conférence des Parties à la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels (y compris additifs) (1); série de documents (13 environ) établis au titre de la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels (1); rapport sur l’application de la Convention (1); rapports du Groupe de travail chargé de l’élaboration de la Convention (2); série de documents (10 environ) pour le Groupe de travail chargé de l’élaboration de la Convention (1).

 iv) Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique
transfrontière à longue distance (Convention sur l’air)

 a. Services fonctionnels pour les réunions

1. Organe exécutif de la Convention sur l’air (14); réunion conjointe de l’Organe directeur du Programme concerté de surveillance continue et d’évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe et du Groupe de travail sur les effets (16); Groupe de travail des stratégies et de l’examen (12); Comité d’application (24).

 b. Documentation destinée aux organes délibérants

1. Rapports de l’Organe exécutif de la Convention sur l’air (y compris additifs) (2); série de documents (40 environ) établis au titre de la Convention sur l’air (1); rapports sur les travaux de la réunion conjointe de l’Organe directeur du Programme concerté de surveillance continue et d’évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe et du Groupe de travail sur les effets (2); rapports du Groupe de travail des stratégies et de l’examen (2).

 v) Réunion des Parties à la Convention sur l’évaluation de l’impact
sur l’environnement dans un contexte transfrontière (Convention d’Espoo)
et Réunion des Parties à la Convention d’Espoo agissant comme Réunion
des Parties au Protocole relatif à l’évaluation stratégique environnementale

 a. Services fonctionnels pour les réunions

1. Réunion des Parties à la Convention d’Espoo (4); Réunion des Parties à la Convention d’Espoo agissant comme Réunion des Parties au protocole relatif à l’évaluation stratégique environnementale (4); Comité d’application de la Convention d’Espoo et du Protocole relatif à l’évaluation stratégique environnementale (36); Groupe de travail de l’évaluation de l’impact sur l’environnement et de l’évaluation stratégique environnementale (12)[[8]](#footnote-8); Bureau de la Convention d’Espoo et du Protocole relatif à l’évaluation stratégique environnementale (6).

 b. Documentation destinée aux organes délibérants

1. Rapport de la Réunion des Parties à la Convention d’Espoo et rapport de la Réunion des Parties à la Convention d’Espoo agissant comme Réunion des Parties au Protocole relatif à l’évaluation stratégique environnementale (y compris additifs) (1); série de documents (32 environ) établis au titre de la Convention d’Espoo et du Protocole relatif à l’évaluation stratégique environnementale (1); rapports du Comité d’application de la Convention d’Espoo et du Protocole relatif à l’évaluation stratégique environnementale (6); rapports du Groupe de travail de l’évaluation de l’impact sur l’environnement et de l’évaluation stratégique environnementale (2).

 vi) Réunion des Parties à la Convention sur l’accès à l’information,
la participation du public au processus décisionnel et l’accès
à la justice en matière d’environnement (Convention d’Aarhus)
et Réunion des Parties au Protocole sur les registres des rejets
et transferts de polluants

 a. Services fonctionnels pour les réunions

1. Réunion des Parties à la Convention d’Aarhus (6); Réunion des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants (6); Groupe de travail des Parties à la Convention d’Aarhus (12); Groupe de travail des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants (12); Comité de contrôle du respect des dispositions de la Convention d’Aarhus (70); Comité de contrôle du respect des dispositions du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants (8); Équipe spéciale sur l’accès à l’information prévue par la Convention d’Aarhus (12); Équipe spéciale sur la participation du public au processus décisionnel prévue dans la Convention d’Aarhus (12); Équipe spéciale sur l’accès à la justice prévue dans la Convention d’Aarhus (12); Bureau de la Réunion des Parties à la Convention d’Aarhus (8); Bureau de la Réunion des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants (8).

 b. Documentation destinée aux organes délibérants

1. Rapport de la Réunion des Parties à la Convention d’Aarhus (y compris additifs) (1); série de documents (45 environ) établis au titre de la Convention d’Aarhus (1); série de documents (20 environ) sur les questions relatives au respect des dispositions de la Convention d’Aarhus (1); rapport de la Réunion des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants (y compris additifs) (1); série de documents (20 environ) établis au titre du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants (1); série de documents (5 environ) sur les questions relatives au respect des dispositions du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants (1); rapports du Groupe de travail des Parties à la Convention d’Aarhus (2); rapports du Groupe de travail des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants (2); série de rapports (70 environ) du Comité de contrôle du respect des dispositions de la Convention d’Aarhus (1); série de rapports (15 environ) du Comité de contrôle du respect des dispositions du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants (1).

 vii) Comité directeur du Programme paneuropéen sur les transports,
la santé et l’environnement

 a. Services fonctionnels pour les réunions

1. Comité directeur du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l’environnement (3).

 b. Documentation destinée aux organes délibérants

1. Rapport du Comité directeur du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l’environnement (1); documents pour le Comité directeur du Programme (6).

 B. Autres activités de fond

 i) Publications en série

1. Gestion intégrée des ressources en eau en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale : rapport sur l’état d’avancement du dialogue engagé au niveau national dans le cadre de l’Initiative de l’Union européenne en faveur de l’eau (série Eau) (1); vingt ans de réalisations au titre de la Convention sur l’eau (série Eau) (1).

 ii) Publications isolées

1. Études de la performance environnementale de pays (4); principaux résultats obtenus et problèmes rencontrés dans l’ouverture de l’accès à l’information en application de la Convention d’Aarhus (1); évaluation des dispositions techniques du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants (1); nouveau tirage de la Convention d’Aarhus (1); études de cas sur le recensement et l’évaluation des avantages de la coopération transfrontière dans le domaine de l’eau et les activités de communication connexes (1); guide sur les mesures à prendre pour réduire l’inégalité d’accès à l’eau et à l’assainissement (1); directives sur la définition d’objectifs et l’évaluation et la présentation des résultats obtenus (2e éd.) (1); indicateurs d’environnement de la CEE (1); Système de partage d’informations sur l’environnement dans la région paneuropéenne (1); guide sur l’application de la Convention d’Espoo (1); directives sur l’évaluation de l’impact sur l’environnement dans un contexte transfrontière destinées aux pays d’Asie centrale (1); examen de l’application de la Convention d’Espoo (2013-2015) (1); application de la Déclaration de Paris adoptée à l’issue de la quatrième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l’environnement (1); Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l’environnement (1); examen de l’application du Protocole à la Convention d’Espoo, relatif à l’évaluation stratégique environnementale (2013-2015) (1); nouveau tirage de la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels (1); guide sur l’application de la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels (1); guide sur l’aménagement du territoire et l’implantation d’installations dangereuses compte tenu de l’impact environnemental (1).

 iii) Communiqués et conférences de presse

1. Catalogues annuels de communiqués de presse publiés à l’occasion de manifestations importantes et de la parution de publications (2).

 iv) Activités ou documentation techniques

1. Tenue à jour d’un site Web sur lequel sont publiés les documents de séance, des extraits de publications et des informations sur les activités relatives à ce sous-programme (2).

 C. Coopération technique

 i) Stages, séminaires et ateliers

1. Ateliers sous-régionaux portant sur l’application de la Convention d’Espoo et du Protocole relatif à l’évaluation stratégique environnementale (3); ateliers sur l’application de la Convention d’Aarhus et du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants (2); ateliers sur la gestion des eaux transfrontières (12); ateliers sur l’eau et la santé (6); ateliers sur l’application de la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels (7); ateliers sur l’application de la Convention sur l’air (3); ateliers sur les stratégies intégrées concernant des modes de transport viables dans le cadre du Programme paneuropéen pour les transports, la santé et l’environnement (4); ateliers sur la surveillance de l’environnement et les indicateurs d’environnement (4); ateliers sur l’application de la Stratégie pour l’éducation en vue du développement durable (4).

 ii) Projets opérationnels

1. Renforcement des capacités concernant les politiques et mesures visant à promouvoir la sécurité et la salubrité de la marche et du vélo, préconisées dans la Stratégie environnementale pour les pays d’Europe orientale, du Caucase, d’Asie centrale et d’Europe du Sud-Est (1).

Annexe I

 Réalisations escomptées, indicateurs de succès
et mesure des résultats pour 2016-2017

| *Réalisations escomptées du secrétariat* | *Indicateurs de succès* |
| --- | --- |
|  |  |
| *a)* *Meilleure réponse des pays dont s’occupe la CEE face aux problèmes environnementaux* | *a) Nombre de nouvelles mesures prises par les pays dont s’occupe la CEE pour faire face à des problèmes environnementaux existants ou naissants* |
|  |  *Mesure des résultats* |
|  |  2012-2013 : sans objet |
|  |  Estimation 2014-2015 : sans objet |
|  |  Objectif 2016-2017 : 2 |
| *b)* *Meilleure exécution des engagements multilatéraux de la CEE relatifs à l’environnement et élargissement de leur portée géographique* | *b) i)* *Augmentation du pourcentage de Parties contractantes faisant rapport sur la mise en œuvre des accords multilatéraux de la CEE relatifs à l’environnement* |
|  |  *Mesure des résultats* |
|  |  2012-2013 : sans objet |
|  |  Estimation 2014-2015 : sans objet |
|  |  Objectif 2016-2017 : 85 |
|  | *b)* *ii)* *Augmentation du nombre de Parties contractantes aux accords multilatéraux de la CEE relatifs à l’environnement* |
|  |  *Mesure des résultats* |
|  |  2012-2013 : sans objet |
|  |  Estimation 2014-2015 : sans objet |
|  |  Objectif 2016-2017 : 310 |
| *c)* *Renforcement des capacités nationales en matière de systèmes de surveillance et d’évaluation de l’environnement dans les pays d’Europe orientale et d’Europe du Sud-Est, du Caucase et d’Asie centrale* | *c) Augmentation du pourcentage de recommandations de la CEE sur la surveillance environnementale appliquées par les États membres* |
|  |  *Mesure des résultats* |
|  |  2012-2013 : sans objet |
|  |  Estimation 2014-2015 : sans objet |
|  |  Objectif 2016-2017 : 50 |
| *d)* *Amélioration de la performance environnementale dans les pays intéressés* | *d)* *Pourcentage de recommandations issues de l’examen de la performance environnementale appliquées par les pays étudiés au cours d’une période biennale* |
|  |  *Mesure des résultats* |
|  |  2012-2013 : sans objet |
|  |  Estimation 2014-2015 : sans objet |
|  |  Objectif 2016-2017 : 65 |

Annexe II

 Détail des publications proposées pour 2016-2017

 A. Publications en série

| *No* | *Titre* | *Mandat* | *Version papier et/ou électronique* | *Taille* | *Nombre de pages* | *Langue(s) d’origine* | *Langue(s) cible(s) de la traduction* | *Nombre d’exemplaires et langue(s)* |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 1 | Gestion intégrée des ressources en eau en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale : rapport sur l’état d’avancement du dialogue engagé au niveau national dans le cadre de l’Initiative de l’Union européenne en faveur de l’eau | Rapport de la réunion par téléconférence du Bureau de la Réunion des Parties à la Convention sur l’eau, tenue le 21 novembre 2014 (BUREAU/2014/11, par 8, à consulter à l’adresse : www.unece.org/fileadmin/ DAM/env/documents/2014/ WAT/11Nov\_21\_Geneva\_ Teleconference/report\_bureau\_Nov2014.pdf ) | Versions papier et électronique |  | 33 | E |  | 200E, 400R |
| 2 | 20 ans de réalisations au titre de la Convention sur l’eau | Rapport de la réunion par téléconférence du Bureau de la Réunion des Parties à la Convention sur l’eau, tenue le 21 novembre 2014 (BUREAU/2014/11, par. 8, à consulter à l’adresse : www.unece.org/fileadmin/ DAM/env/documents/2014/ WAT/11Nov\_21\_Geneva\_ Teleconference/report\_bureau\_Nov2014.pdf ) | Versions papier et électronique |  | 30 | E |  | 500E, 200F, 200R, 200S, 200A(A et S seront traitées par la Section de la gestion des documents sur des fonds extrabudgétaires) |

 B. Publications isolées

| *No* | *Titre* | *Mandat* | *Version papier et/ou électronique* | *Taille* | *Nombre de pages* | *Langue(s) d’origine*a | *Langue(s) cible(s) de la traduction*a | *Nombre d’exemplaires et langue(s)*a |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 1 | Étude de la performance environnementale de certains pays membres  | ECE/ASTANA.CONF/2011/2/Add.1 (par. 13); ECE/CEP/S/2011/2 (par. 72 et 73 et 84 v)). | Versions papier et électronique |  | 393 | E | R | 800E, 500R(Traduction en russe uniquement s’il s’agit d’une langue officielle du pays examiné) |
| 2 | Étude de la performance environnementale de certains pays membres  | ECE/ASTANA.CONF/2011/ 2/Add.1 (par. 13); ECE/CEP/S/2011/2 (par. 72 et 73 et 84 v)). | Versions papier et électronique |  | 393 | E | R | 800E, 500R(Traduction en russe uniquement s’il s’agit d’une langue officielle du pays examiné) |
| 3 | Étude de la performance environnementale de certains pays membres  | ECE/ASTANA.CONF/2011/2/Add.1 (par. 13); ECE/CEP/S/2011/2 (par. 72 et 73 et 84 v)). | Versions papier et électronique |  | 393 | E, R |  | 800E, 500R(Traduction en russe uniquement s’il s’agit d’une langue officielle du pays examiné) |
| 4 | Étude de la performance environnementale de certains pays membres  | ECE/ASTANA.CONF/2011/ 2/Add.1 (par. 13); ECE/CEP/S/2011/2 (par. 72 et 73 et 84 v)). | Versions papier et électronique |  | 393 | E, R |  | 800E, 500R(Traduction en russe uniquement s’il s’agit d’une langue officielle du pays examiné) |
| 5 | Principaux résultats obtenus et problèmes rencontrés dans l’ouverture de l’accès à l’information en application de la Convention d’Aarhus  | ECE/MP.PP/2014/2, par. 38 | Versions papier et électronique |  | 60 | E | F, R  | 2 000E, 1 500F, 2 000R |
| 6 | Évaluation des dispositions techniques du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants  | ECE/MP.PRTR/2014/4, par. 18 h) et ECE/MP.PRTR/2014/4/Add.1, annexe « Programme de travail pour la période 2015-2017 », Activité G | Versions papier et électronique |  | 50 | E, F, R  | Seules quelques partie du texte (avant-propos et avertissement, par exemple) devront être traduites de E vers F et R | 2 000E, 1 500F, 2 000R  |
| 7 | Nouveau tirage de la Convention d’Aarhus (une fois l’amendement relatif aux OGM entré en vigueur) | ECE/MP.PP/2014/2, par. 22 | Versions papier et électronique |  | 33 | E, F, R | C, S, A | 5 000E/F/R, 1 500C, 1 500S, 2 000A |
| 8 | Études de cas sur le recensement et l’évaluation des avantages de la coopération transfrontière dans le domaine de l’eau et les activités de communication connexes | Rapport de la réunion par téléconférence du Bureau de la Réunion des Parties à la Convention sur l’eau, tenue le 21 novembre 2014 (BUREAU/2014/11, par. 8, à consulter à l’adresse : www.unece.org/fileadmin/ DAM/env/documents/2014/ WAT/11Nov\_21\_Geneva\_ Teleconference/report\_bureau\_Nov2014.pdf) | Versions papier et électronique |  | 50 | E | F, R, S, A | 1 200E, 400F, 200R, 400S, 400A |
| 9 | Guide sur les mesures à prendre pour réduire l’inégalité d’accès à l’eau et à l’assainissement | ECE/MP.WH/WG.1/2014/2-EUDCE/1408105/1.10/2014/WGWH/06, décision à l’ordre du jour au titre du point 13 | Versions papier et électronique |  | 60 | E | F, R | 1 000E, 300F, 800R  |
| 10 | Directives sur la définition d’objectifs et l’évaluation et la présentation des résultats obtenus (2e éd.) | ECE/MP.WH/WG.1/2014/2-EUDCE/1408105/1.10/2014/WGWH/06, décision à l’ordre du jour au titre du point 13 | Versions papier et électronique |  | 70 | E | F, R | 1 000E, 300F, 800R  |
| 11 | Indicateurs d’environnement de la CEE  | ECE/ASTANA.CONF/2011/ 2/Add.1 (par. 14); ECE/CEP/2012/2 (par. 48 et 49 et 92 m) à n) et annexe IV) | Versions papier et électronique |  | 120 | E, R |  | 500E, 300R |
| 12 | Système de partage d’informations sur l’environnement dans la région paneuropéenne | ECE/ASTANA.CONF/2011/2/ Add.1 (par. 14); ECE/CEP/2012/2 (par. 48 et 49 et 92 m) à n) et annexe IV); ECE/CEP/2013/2 (par. 38 et 39 et 116 g) v)) | Versions papier et électronique |  | 100 | E, R |  | 500E, 300R |
| 13 | Guide sur l’application de la Convention d’Espoo  | ECE/MP.EIA/20/Add.3-ECE/MP.EIA/SEA/4/Add.3, par. 6, en conjonction avec l’annexe I à la décision | Versions papier et électronique |  | 50 | E, F, R |  | 1 500E, 500F, 1 000R |
| 14 | Directives sur l’évaluation de l’impact sur l’environnement dans un contexte transfrontière destinées aux pays d’Asie centrale  | ECE/MP.EIA/20/Add.3- ECE/MP.EIA/SEA/4/Add.3, par. 6  | Versions papier et électronique |  | 50 | E | R | 200E, 500R |
| 15 | Examen de l’application de la Convention sur l’évaluation de l’impact sur l’environnement dans un contexte transfrontière (2013-2015)  | ECE/MP.EIA/20/Add.1- ECE/MP.EIA/SEA/4/ Add.1, par. 2 | Version électronique |  | 25 | E, F, R |  |   |
| 16 | Examen de l’application du Protocole à la Convention sur l’évaluation de l’impact sur l’environnement dans un contexte transfrontière, relatif à l’évaluation stratégique environnementale (2013-2015)  | ECE/MP.EIA/20/Add.2-ECE/MP.EIA/SEA/4/Add.2, par. 2 | Version électronique |  | 30 | E, F, R |  |  |
| 17 | Application de la Déclaration de Paris adoptée à l’issue de la quatrième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l’environnement  | ECE/AC.21/SC/2014/7-EUDCE/1408105/1.6/SC12/7 | Versions papier et électronique |  | 25 | E | F, R | 1 500E, 500F, 500R |
| 18 | Partenariats du PPE-TSE | ECE/AC.21/SC/2014/7-EUDCE/1408105/1.6/SC12/7 | Versions papier et électronique |  | 30 | E | F, R | 1 500E, 500F, 500R |
| 19 | Nouveau tirage de la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels  | Mandat issu de la huitième Réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels (ECE/CP.TEIA/30, par. 38, 3-5 décembre 2014) | Versions papier et électronique |  | 130 | E, F, R |  | 1 000E, 200F, 500R |
| 20 | Guide relatif à l’application de la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels  | Le mandat sera émis à la neuvième Réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels (novembre 2016, à confirmer) | Versions papier et électronique |  | 200 | E | F, R | 500E, 100F, 300R |
| 21 | Guide sur l’aménagement du territoire et l’implantation d’installations dangereuses compte tenu de l’impact environnemental  | Mandat issu de la huitième Réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels (ECE/CP.TEIA/30, par. 45 et 88, 3-5 décembre 2014) | Versions papier et électronique |  | 200 | E | F, R | 500E, 100F, 300R |

 a A = arabe, C = chinois, E = anglais, F = français, R = russe et S =espagnol.

Annexe III

 Textes portant autorisation

 A. Textes généraux émanant des organes délibérants
et concernant la CEE

 1. Résolutions de l’Assemblée générale

| *Résolution n°* | *Titre* |
| --- | --- |
|  |  |
| 55/2 | Déclaration du Millénaire |
| 57/144 | Suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire |
| 57/253 | Sommet mondial pour le développement durable |
| 57/270 B | Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l’égide de l’Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social |
| 60/248 | Questions spéciales touchant le projet de budget-programme pour l’exercice biennal 2006-2007 |
| 65/185 | Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l’Assemblée générale  |
| 68/222 | Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire |
| 66/288 | L’avenir que nous voulons |
| 67/10 | Coopération entre l’Organisation des Nations Unies et la Communauté économique eurasienne |
| 67/13 | Coopération entre l’Organisation des Nations Unies et l’Organisation de coopération économique de la mer Noire |
| 67/14 | Coopération entre l’Organisation des Nations Unies et l’Organisation de coopération économique |
| 67/15 | Coopération entre l’Organisation des Nations Unies et l’Organisation de Shanghai pour la coopération |
| 67/83 | Coopération entre l’Organisation des Nations Unies et le Conseil de l’Europe |
| 67/148 | Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d’action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l’Assemblée générale |
| 68/204 | Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement |
| 68/212 | Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures  |
| 68/225 | Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit |
| 67/226 | Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies |
| 68/230 | Coopération Sud-Sud |
| 67/264 | Coopération entre l’Organisation des Nations Unies et l’Organisation de la coopération islamique  |
| 67/290 | Structure et modalités de fonctionnement du forum politique de haut niveau pour le développement durable  |
| 68/6 | Document final de la manifestation spéciale consacrée au bilan de l’action entreprise pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement |

 2. Résolutions du Conseil économique et social

| *Résolution n°* | *Titre* |
| --- | --- |
|  |  |
| 2006/38 | Plan de travail pour la réforme de la Commission économique pour l’Europe et mandat révisé de la Commission |
| 2012/30 | Le rôle du Conseil économique et social dans l’application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l’égide des Nations Unies, compte tenu des dispositions des résolutions pertinentes de l’Assemblée générale, notamment la résolution 61/16 |
| 2013/1 | Résultat de l’examen de la réforme de 2005 de la Commission économique pour l’Europe |
| 2013/16 | Intégration du principe de l’égalité des sexes dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies |

 3. Autres

 Décision du Conseil économique et social

| *Résolution n°* | *Titre* |
| --- | --- |
|  |  |
| 2011/247 | Rapport de la Commission de la population et du développement sur les travaux de sa quarante-quatrième session et ordre du jour provisoire et documentation de sa quarante-cinquième session |

 Décisions de la Commission économique pour l’Europe

| *Cote du document* | *Titre* |
| --- | --- |
|  |  |
| ECE/AC.21/2002/8 | Déclaration relative au lancement du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l’environnement (PPE-TSE), adoptée à la deuxième réunion de haut niveau sur les transports, l’environnement et la santé |
| A (64) | Les travaux de la Commission économique pour l’Europe |

 B. Textes portant autorisation relatifs au sous-programme

 1. Résolutions de l’Assemblée générale

| *Résolution n°* | *Titre* |
| --- | --- |
|  |  |
| 47/193 | Célébration de la Journée mondiale de l’eau |
| 58/217 | Décennie internationale d’action, « L’eau, source de vie » (2005-2015) |
| 58/219 | Décennie des Nations Unies pour l’éducation en vue du développement durable, 2005-2014 |
| 64/292 | Le droit de l’homme à l’eau et à l’assainissement |
| 68/157 | Le droit de l’homme à l’eau potable et à l’assainissement |
| 67/291 | Assainissement pour tous |

 2. Résolutions du Conseil économique et social

| *Résolution n°* | *Titre* |
| --- | --- |
|  |  |
| 2009/28 | Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle sur les objectifs convenus et les engagements pris sur le plan international en ce qui concerne le développement durable, adoptée à l’issue du débat de haut niveau du Conseil économique et social tenu lors de sa session de fond de 2008. |

 3. Autres

 Décisions de la Commission économique pour l’Europe

| *Cote du document* | *Titre* |
| --- | --- |
|  |  |
| CEP/AC.13/2005/3/Rev.1 | Stratégie de la CEE pour l’éducation en vue du développement durable adoptée à la réunion de haut niveau des ministères de l’environnement et de l’éducation (2005) |
| ECE/BELGRADE.CONF/2007/4/Add.1 | Déclaration concernant l’éducation en vue du développement durable des ministres de l’éducation et de l’environnement de la région de la CEE, adoptée à la sixième conférence ministérielle « Un environnement pour l’Europe » (2007) |
| ECE/BELGRADE.CONF/2007/8 | Déclaration ministérielle « Construire des passerelles pour l’avenir » (2007) |
| ECE/AC.21/2009/2 | Rapport de la réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l’environnement sur sa troisième session (2009) |
| ECE/ASTANA.CONF/2011/2/Add.1 | Déclaration ministérielle : « Économisez l’eau, passez au vert ! » (2011) |

 Décisions récentes des organes directeurs des accords multilatéraux
relatif à l’environnement de la Commission économique pour l’Europe

| *Cote du document* | *Titre* |
| --- | --- |
|  |  |
| ECE/EB.AIR/113 et Add.1 | Rapport de l’Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance sur les travaux de sa trente et unième session |
| ECE/MP.PRTR/2010/2 et Add.1 | Rapport de la première session de la Réunion des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants |
| ECE/MP.PP/2011/2 et additifs | Rapport de la quatrième session de la Réunion des Parties à la Convention d’Aarhus |
| ECE/MP.EIA/15 | Rapport de la Réunion des Parties à la Convention sur l’évaluation de l’impact sur l’environnement dans un contexte transfrontière sur les travaux de sa cinquième session |
| ECE/MP.EIA/SEA/2 | Rapport de la Réunion des Parties à la Convention sur l’évaluation de l’impact sur l’environnement dans un contexte transfrontière agissant comme réunion des Parties au Protocole relatif à l’évaluation stratégique environnementale sur les travaux de sa première session |
| ECE/CP.TEIA/24 | Rapport de la septième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels |
| ECE/MP.WAT/37 et additifs | Rapport de la Réunion des Parties à la Convention sur la protection et l’utilisation des cours d’eau transfrontières et des lacs internationaux sur sa sixième session |
| ECE/MP.WH/4 et additifs | Rapport de la Réunion des Parties au Protocole sur l’eau et la santé sur sa deuxième session |

1. \* Le présent document n’a pas été revu par les services d’édition. [↑](#footnote-ref-1)
2. Les activités relevant des accords multilatéraux de la CEE relatifs à l’environnement, de la Stratégie de la CEE pour l’éducation au développement durable et du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l’environnement (PPE-TSE) sont menées sous l’autorité des organes directeurs compétents dans les domaines de travail respectifs du sous-programme. Ces activités sont prises en compte dans les programmes de travail établis et adoptés par les organes directeurs respectifs. [↑](#footnote-ref-2)
3. Cela étant, il faut noter que les informations communiquées dans la section II correspondent aux prévisions de 2014, compte tenu de l’obligation faite au Secrétaire général de les présenter à l’Assemblée générale des Nations Unies pour qu’elles soient approuvées en temps opportun avant le début de l’exercice biennal 2016-2017. Nombre de ces activités doivent par conséquent être actualisées, et les révisions pertinentes sont indiquées dans les notes de bas de page de ladite section. Pour chacun des accords multilatéraux de la CEE relatifs à l’environnement, ainsi que pour le PPE-TSE et la Stratégie pour l’éducation au développement durable, l’organe directeur compétent est chargé de procéder aux ajustements requis, alors que c’est au Comité qu’il incombe d’actualiser toutes les autres activités. [↑](#footnote-ref-3)
4. Le projet de programme de travail pour 2016-2018, approuvé par le Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau à sa dixième réunion et communiqué pour adoption à la Réunion des Parties (ECE/MP.WAT/WG.1/2015/L.1), proroge le mandat de l’Équipe spéciale de l’eau et du climat et la charge d’organiser plusieurs activités qui supposent la tenue de huit sessions. [↑](#footnote-ref-4)
5. L’Équipe spéciale de la définition d’objectifs et de l’établissement de rapports créée en application du Protocole a décidé, à sa huitième réunion, le 2 juillet 2015, de recenser les bonnes pratiques dans un document qu’elle soumettra en 2016 à la Réunion des Parties au Protocole. Il est prévu que cette décision soit approuvée par le Groupe de travail de l’eau et de la santé à sa huitième réunion (21 et 22 octobre 2015; voir ordre du jour ECE/MP.WH/WG.1/2015/1), ce qui portera à huit le nombre des sessions à tenir pendant la période biennale. [↑](#footnote-ref-5)
6. Le nombre de réunions que tiendra le Groupe de travail chargé de l’élaboration de la Convention pendant la période biennale dépendra des décisions prises par la Conférence des Parties à sa neuvième session. [↑](#footnote-ref-6)
7. Les points de contact pourraient être consultés par voie électronique, ce qui réduirait d’autant le nombre de sessions à tenir pendant la période biennale. [↑](#footnote-ref-7)
8. Le Groupe de travail a décidé de faire suivre ses réunions d’ateliers thématiques (ECE/MP.EIA/WG.2/2015/2, par. 34), ce qui portera à 18 le nombre de sessions tenues pendant la période biennale. [↑](#footnote-ref-8)